Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE17CM090726-DE

Dinan Léhon

Affaire n° 17 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet,

Sur convocation en date du 3 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Sonia DABIN, Matthieu JOUNEAU Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Yves KOZIEL, Christelle BOUVIER, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Sandra LE DREAN-SMEJKAL, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON.

ETAIENT EXCUSES : Odile MIEL-GIRESSE (pouvoir à Chantal BOULOUX), Laurent VANDAMME (pouvoir à René DEGRENNE), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Stella CORBES), Baptiste THEVELEIN (pouvoir à Emilie PINSON).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

<u>VIE ASSOCIATIVE</u> – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Dinan et l'association Théâtre en Rance (période 2025-2027)

Rapporteur : Tanguy METROPE

L'association Théâtre en Rance met en œuvre un projet associatif favorisant le développement des pratiques théâtrales sur le territoire de Dinan, à travers l'organisation d'ateliers, de la saison culturelle « Les Jacobambins » et des festivals « Théâtre en Rance », « Les Renc'arts » et « Premiers émois ».

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE17CM090726-DE

Ce projet associatif s'inscrit en cohérence avec les orientations de la politique culturelle de la Ville qui souhaite ainsi confirmer son soutien à l'association.

Les modalités juridiques liant Dinan Agglomération à travers sa saison culturelle et l'association Théâtre en Rance ont évolué en 2026. Ces évolutions ont une incidence directe sur la mise en œuvre de la saison jeune public « Les Jacobambins », portée par l'association au sein du Théâtre des Jacobins.

Il est, par conséquent, nécessaire d'actualiser la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) conclue entre la Ville et l'association sur la période 2025-2027 afin d'intégrer ces nouvelles modalités.

Le projet d'avenant prévoit notamment :

- l'extension de la mise à disposition gratuite du Théâtre des Jacobins aux dates de la saison culturelle jeune public « Les Jacobambins » (16 jours de spectacles), portant le forfait cumulé avec le Festival de théâtre amateur à 26 jours;
- le transfert à l'association, pendant l'organisation de cette saison au Théâtre des Jacobins (ERP de type L de 3e catégorie), de la responsabilité liée à l'occupation du lieu, la ville de Dinan conservant sa qualité d'exploitant de l'établissement ;
- l'obligation pour l'association de désigner des agents responsables de la sécurité incendie, à savoir deux agents désignés et un agent SSIAP 1 exclusivement affecté à cette mission lors de l'ouverture au public, conformément à l'article MS 46 du règlement de sécurité contre l'incendie ;
- la participation systématique d'un référent de l'association aux commissions de sécurité, compte tenu de cette occupation régulière ;
- la précision des conditions d'entretien des locaux ainsi que l'ajout, en annexe de la convention, de documents techniques obligatoires ;

*

* *

Considérant que l'ensemble de ces évolutions est repris dans le projet d'avenant n° 1 annexé à la présente délibération, les autres dispositions de la convention initiale du 10 décembre 2024 restant inchangées,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 18 du Conseil municipal du 28 novembre 2024 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention initiale ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée le 10 décembre 2024 entre la ville de Dinan et l'association Théâtre en Rance pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE17CM090726-DE

Vu l'avis de la Commission Culture, Patrimoine et Attractivité du 25 juin 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** les termes et le contenu de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, annexé à la présente délibération, à conclure entre la ville de Dinan et l'association Théâtre en Rance,

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1 ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE17CM090726-DE